

Tableau Référentiel Université Lumière Lyon 2

		Modalités de financement				
Dispositions prévues par l'arrêté du 31 juillet 2009	Fonctions retenues	Enveloppe Central	Enveloppe Référentiel composante	Recettes d'activité	Equivalence horaire (référentiel) ou décharge	Propositions (Elles sont hors maquette et les plafonds s'entendent par personne pour une fonction donnée)
Activités pédagogiques et innovations pédagogiques	Elaboration et mise en ligne de module de formation ouverte à distance (non présentiel) / conception d'enseignements nouveaux ou de pratiques innovantes		X	X	Equivalence horaire	Réalisation de MOOC ou SPOC : 24 HETD
	Appui pédagogique	X			Equivalence horaire	Missions dans la cadre du SPS : 96 HETD - Référent pédagogie à distance : 10 HETD
	Encadrement des TIC de l'université	X			Equivalence horaire	Responsable TIC : 30 HETD (ICOM)
Activités pédagogiques / Encadrement d'étudiants	Enseignant.e référent.e y compris tutorat	X		X	Equivalence horaire	Dans le cadre de l'apprentissage, 1 HETD par jury de recrutement des étudiants – 1 HETD pour 20 dossiers de recrutement apprentissage
					Equivalence horaire	8 HETD pour les référent.es innovation créativité et entrepreneuriat (RICE)
					Equivalence horaire	Préparation MEEF : 10 HETD
					Equivalence horaire	Référent AED : 5 HETD

					Equivalence horaire	Cursus + : 15 HETD
					Equivalence horaire	Parcoursup dans le cadre du oui si : 10 HETD - Formation tutorat CLEFS : 10 HETD - Référents portail CLEFS : 21 HETD - Conception CLEFS : 14 HETD
Activités pédagogiques / Encadrement d'étudiants	Suivi de stage avec suivi sur le lieu de stage, du rapport et lien avec le maître de stage			X	Equivalence horaire	Dans le cadre de l'apprentissage : 2 HETD par visite d'entreprise (2,5 HETD dans le cas d'entreprise éloignée) et/ou pour l'encadrement des projets étudiant + 5 HETD pour l'encadrement d'un stage préparatoire à l'apprentissage (2 visites)
			X		Equivalence horaire	Hors apprentissage : encadrement des stages de plus de 2 mois dans la limite de 15 HETD à moduler selon le nombre d'étudiants et le niveau

Activités pédagogiques / Encadrement d'étudiants	Encadrement de projets tutorés		X		Equivalence horaire	Hors apprentissage : encadrement des projets tutorés présents dans la maquette et donnant lieu à une évaluation dans la limite de 15 HETD à moduler selon le nombre d'étudiant
				X	Equivalence horaire	Dans le cadre de l'apprentissage, encadrement des projets tutorés présents dans la maquette et donnant lieu à une évaluation : 20 HETD par projet
Activités pédagogiques / Encadrement d'étudiants	Participation à l'encadrement de projets étudiants en lien avec la Maison des Etudiants ou dans le cadre de l'accueil d'étudiants internationaux	X			Equivalence horaire	10 HETD : pour la participation aux actions mises en place par l'Université
Activités pédagogiques / Encadrement d'étudiants	Encadrement de mémoires		X		Equivalence horaire	Hors apprentissage : encadrement des mémoires dans la limite de 15 HETD à moduler selon le nombre d'étudiants et le niveau
				X	Equivalence horaire	Dans le cadre de l'apprentissage, 24 HETD en fonction du nombre d'étudiants
Activités pédagogiques / Encadrement d'étudiants	VAE	X			Equivalence horaire	2 HETD de forfait pour l'examen de la recevabilité, 12 HETD pour l'accompagnement et 2HETD pour la participation au jury
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Responsable d'équipes pédagogiques Sports		X	X	Equivalence horaire	Responsabilité ou coordination y compris coordination IUT dans la limite de 30 HETD
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Responsable d'équipes pédagogiques		X		Equivalence horaire	Responsabilité d'UE disciplinaire dans les portails ou coordination pédagogique ou coordinations d'intervenants extérieurs : 10 HETD
			X	X	Equivalence horaire	Rresponsable pédagogique en FC, apprentissage ou alternance : 48 HETD

Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Responsable de département, filières, diplômes, parcours, certification, coordination de stage				Equivalence horaire	50 HETD pour la responsabilité d'un département ou d'un pôle
					Equivalence horaire	30 HETD pour la responsabilité d'une filière, d'un portail, d'une licence ou d'un master ainsi que pour la coordination d'une mention co-accréditée.
			X		Equivalence horaire	20 HETD pour la responsabilité d'un concours (agrégation)
					Equivalence horaire	10 HETD : coordination des stages obligatoires dans une même formation (figurant dans la maquette)
					Equivalence horaire	96 HETD pour chef de département IUT
		X		Equivalence horaire	20 HETD pour le référent FC	
				X	Equivalence horaire	20 HETD : DU et formation continue
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions	Direction d'études			X	Equivalence horaire	96 HETD pour les Direction d'études IUT
					Equivalence horaire	Responsabilités spécifiques au centre de langues : 20 HETD pour la responsabilité de département, d'année, de mention, de spécialité, de langue par département, année mention, langue ou spécialité. Responsabilité edt anglais

de structures ou de missions pédagogiques	Direction d'études		X		Equivalence horaire	90 HETD pour la direction de la formation continue
					Equivalence horaire	110 HETD : Direction du centre de langues
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Responsable de programme international	X			Equivalence horaire	Responsabilité pédagogique Minerve jusqu'à 64 HETD
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Coordination des aspects pédagogiques d'un programme international		X		Equivalence horaire	Responsabilité de langue dans le cadre du programme MINERVE (allemand, espagnol, italien), jusqu'à 21 HETD

Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Responsabilité relations internationales		X		Equivalence horaire	Référent.e et/ou chargé.e de relations internationales pour la composante : 30 HETD
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Coordination d'un diplôme en partenariat international			X	Equivalence horaire	Pilotage de projet ou responsabilité de diplôme, 15 HETD à moduler selon la charge de la responsabilité et le nombre d'étudiants.
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Responsabilité pour « projet européen » porté par le SRI	x			Equivalence horaire	42 HETD pour le portage d'un projet sur contrat à l'international (Erasmus+, etc.) ayant dans son budget un volet « temps de travail »
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Bénéficiaire du congé pour projet pédagogique	X			Equivalence horaire	96 HETD : sur présentation d'un dossier et avis du CACR
Activités pédagogiques / responsable de structures ou de missions pédagogiques	Surveillance de jury d'examen		X		Equivalence horaire	Uniquement pour les ATER : Dans la limite d'un service complet et pour des surveillances ne relevant pas de leur propres enseignements 4h de surveillance = 1HETD (pour un maximum de 3 HTED)
Animation, encadrement, valorisation de la recherche	Direction d'une unité de recherche	X			Equivalence horaire	96 HETD selon la nature de la structure, ou 48 HETD si co-direction (pour le seul personnel Lyon2)
Animation, encadrement, valorisation de la recherche	Direction d'une école doctorale	X			Equivalence horaire	72 HETD selon la nature de la structure, ou 36 HETD si co-direction (pour le seul personnel Lyon 2)
Animation, encadrement, valorisation de la recherche	Pilotage et coordination de projets de recherche (ANR, projet européen ...)	X			Equivalence horaire	96 HETD
Autres activités	Soutien à la recherche				Equivalence horaire	Au titre de 2020/2021 uniquement compte tenu de la crise sanitaire, attribution d'un équivalent CRCT pour les bénéficiaires du second semestre 2019/2020

Autres activités	Chargé de mission	X			Equivalence horaire	Lettre de mission avec attribution spécifique
Autres activités	Parcours de formation des nouveaux enseignants ou enseignants chercheurs	X			Décharge	Pour les MCF : 42 HETD qui représente pour moitié un investissement dans la recherche et dans la prise en charge des enseignements. Pour l'autre moitié le suivi d'un parcours de formation.
					Equivalence horaire	Pour les enseignant.es du second degré (E2D): 21 HETD pour participer au parcours de formation.

Autres activités	Direction adjointe de composante		X		Equivalence horaire	96 HETD
Autres activités	Direction de services généraux ou communs ou de département d'université	X			Equivalence horaire	Direction SCUIO : 96 HETD
					Equivalence horaire	Direction SUAPS et CIEF : 128 HETD
Autres activités	Expertise pour le compte de l'établissement	X			Equivalence horaire	Coordinateur de GEI : 8 HETD
					Equivalence horaire	Président de COS : 4HETD
					Equivalence horaire	Direction PUL : 64 HETD
					Equivalence horaire	Tutorat d'un nouveau recruté : 5 HETD
					Equivalence horaire	Référent déontologue : 24 HETD
					Equivalence horaire	Référents égalités : 24 HETD

					Equivalence horaire	Pôle de spécialité : 12 HETD
					Equivalence horaire	Référent intégrité scientifique : 24 HETD
Autres activités	Présidence et Vice-Présidence	x			Décharge	Président.e : décharge totale de plein droit
					Décharge	VP statutaires (formation, recherche et CA) : décharge totale de plein droit
					Equivalence horaire	VP fonctionnels et délégués : plafond de 128 HETD ou 256 si E2D au titre des missions définies dans leur lettre de nomination en qualité de VP
Autres activités	Direction d'institut	X			Décharge OU équivalence horaire. Possibilité de renoncer à la décharge pour bénéficier de l'équivalence horaire par écrit. Le renoncement concerne l'ingratitude de la décharge	Décharge de plein droit à hauteur des 2/3 du service. En cas d'équivalence horaire, plafond de 128 HETD ou 256 HEDT
Autres activités	Direction d'UFR	x			Décharge sur demande écrite OU équivalence horaire	Décharge sur demande pour un maximum des 2/3 du service. En cas d'équivalence horaire, plafond de 128 HETD ou 256 HEDT

Enveloppe centrale est attribuée par les services centraux en charge de la thématique sous-couvert de la DRHAS - Enveloppe référentiel composante est composée de la dotation attribuée annuellement aux composantes par la DRHAS -